

A compter du 27 juin 1971.

Au 2^e échelon: M. Marcel Malick (ancienneté dans l'échelon du 9 janvier 1971, compte tenu d'une majoration de 21 jours).

A compter du 5 août 1971.

Au 3^e échelon: M. Edmond Bontrond (ancienneté dans l'échelon du 5 août 1969).

A compter du 6 octobre 1971.

Au 3^e échelon: M. Frédéric Barret (ancienneté dans l'échelon du 18 septembre 1971).

A compter du 1^{er} décembre 1971.

Au 3^e échelon: M. Roland Beauvils (ancienneté dans l'échelon du 11 juillet 1971).

Compte tenu de l'ancienneté qui leur est accordée, les ingénieurs en chef de la météorologie désignés ci-après sont promus ainsi qu'il suit :

Au 4^e échelon.

A compter du 4 janvier 1971: M. Louis Ehrard.

A compter du 5 août 1971: M. Edmond Bontrond.

Au 3^e échelon.

A compter du 18 juin 1971: M. Alain Orioux.

A compter du 22 juin 1971: M. Robert Garnier.

A compter du 15 juillet 1971: M. Georges Euillet.

Au 2^e échelon.

A compter du 22 mars 1971: M. Jean Roger Combe.

A compter du 8 juillet 1971: M. Jean Labrousse.

Par arrêté du ministre des transports en date du 20 août 1971, les ingénieurs de la météorologie, dont les noms suivent, sont nommés à l'emploi d'ingénieur de 1^{re} classe et titularisés dans le grade correspondant aux dates fixées ci-après dans les conditions suivantes :

Au 1^{er} échelon.

A compter du 1^{er} janvier 1971: M. Laurent Bonnard.

A compter du 1^{er} janvier 1971: MM. Jean Seiler, André Theron, Claude Bordreuil et Henri Contat.

A compter du 4 janvier 1971: M. Jean Mangeol.

A compter du 6 janvier 1971: M. Albert Weiller.

A compter du 10 février 1971: M. Gervais Campan.

A compter du 14 mars 1971: M. Michel Riere, sans ancienneté (majorations de services civils à utiliser: 1 an, 1 mois et 10 jours).

A compter du 6 mai 1971: M. Philippe Maechler.

A compter du 27 juin 1971: M. Jean Langlois.

A compter du 5 août 1971: M. Alexis Beau.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Liste des établissements spécialisés pour la cure de désintoxication des personnes inculpées d'infraction à l'article L. 628 du code de la santé publique.

Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,

Vu l'article L. 628-5 du code de la santé publique, ensemble la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses;

Vu les articles 2 et 3 du décret n° 71-690 du 19 août 1971 fixant les conditions dans lesquelles les personnes ayant fait un usage illicite de stupéfiants et inculpées d'infraction à l'article L. 628 du code de la santé publique peuvent être astreintes à subir une cure de désintoxication,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. — Sont agréés à titre provisoire, en vue de la cure de désintoxication des personnes inculpées d'infraction à l'article L. 628 du code de la santé publique, les établissements inscrits sur la liste figurant en annexe au présent arrêté.

Art. 2. — Le directeur des affaires criminelles et des grâces et le directeur général de la santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 14 septembre 1971.

Le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,
ROBERT BOULIN.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
RENÉ PLEVEN.

ANNEXE

DÉPARTEMENTS	ÉTABLISSEMENTS
I. — Région Nord.	
Nord	Hôpital La Charité, à Lille. Hôpital psychiatrique de Lommelet à Saint-André-lès-Lille.
Pas-de-Calais	Hôpital psychiatrique de Saint-Venant.
II. — Région Picardie.	
Aisne	Hôpital psychiatrique de Prémontré.
Oise	Hôpital psychiatrique de Clermont.
Somme	Hôpital psychiatrique de Dury-lès-Amiens.
III. — Région parisienne.	
Ville de Paris	Centre psychiatrique Sainte-Anne. Hôpital Fernand-Widal. Hôpital fondation Paul-Marmottan. Hôpital psychiatrique de Maison-Blanche. Hôpital psychiatrique de Perray-Vaucluse. Centre psychothérapique de l'Eau-Vive, à Soisy-sur-Seine. Groupe hospitalier Salpêtrière - Pitié.
Val-de-Marne	Hôpital psychiatrique de Villejuif.
Seine-Saint-Denis	Hôpital psychiatrique de Ville-Evrard, à Neuilly-sur-Marne.
Hauts-de-Seine	Hôpital psychiatrique de Moisselles.
Yvelines	Hôpital psychiatrique Charcot, à Plaisir.
Val-d'Oise	Hôpital d'Eaubonne.
Seine-et-Marne	Hôpital de Melun.
Essonne	Hôpital psychiatrique d'Étampes. Centre pour jeunes délinquants de Vauhallan.
IV. — Région Centre.	
Cher	Hôpital psychiatrique Beauregard, à Bourges.
Eure-et-Loir	Hôpital psychiatrique de Bonneval.
Indre	Hôpital psychiatrique de Gireugné.
Indre-et-Loire	Centre hospitalier régional Brétonneau, à Tours. Centre de rééducation pour alcooliques, à La Membrolle-sur-Choisille.
Loir-et-Cher	Centre hospitalier de Blois.
Loiret	Hôpital psychiatrique de Fleury-les-Aubrais.
V. — Région Haute-Normandie.	
Eure	Hôpital psychiatrique Navarre, à Evreux.
Seine-Maritime	Hôpital psychiatrique de Sotteville-lès-Rouen.
VI. — Région Basse-Normandie.	
Calvados	Hôpital psychiatrique du Bon-Sauveur, à Caen.
Manche	Hôpital psychiatrique du Bon-Sauveur, à Saint-Lô.
Orne	Hôpital psychiatrique d'Alençon.
VII. — Région Bretagne.	
Côtes-du-Nord	Hôpital psychiatrique de Plouguernevel.
Finistère	Hôpital psychiatrique Gourmelen, à Quimper.
Ille-et-Vilaine	Hôpital psychiatrique de Rennes.
Morbihan	Hôpital psychiatrique de Lesvellec.
VIII. — Région Pays de la Loire.	
Loire-Atlantique	Centre hospitalier régional de Nantes.
Maine-et-Loire	Hôpital psychiatrique de Sainte-Gemmes.
Mayenne	Hôpital psychiatrique La Roche-Gandon, à Mayenne.
Sarthe	Hôpital psychiatrique du Mans.
Vendée	Hôpital psychiatrique de La Roche-sur-Yon.
IX. — Région Poitou-Charentes.	
Charente	Centre psychothérapique d'Angoulême.
Charente-Maritime	Centre hospitalier de La Rochelle.
Deux-Sèvres	Centre hospitalier de Niort.
Vienne	Centre psychothérapique de la Milètrie, à Poitiers.
X. — Région Limousin.	
Haute-Vienne	Centre hospitalier régional de Limoges.

DÉPARTEMENTS	ÉTABLISSEMENTS	DÉPARTEMENTS	ÉTABLISSEMENTS
XI. — Région Aquitaine.			
Dordogne	Hôpital psychiatrique de Vauclaire, à Montpon-Ménéstrol.	Bouches-du-Rhône ..	Hôpital de La Timone, à Marseille. Hôpital Sainte-Marguerite, à Marseille. Hôpital psychiatrique Edouard-Toulouse, à Marseille.
Gironde	Hôpital psychiatrique de Château-Picon, à Bordeaux.	Var	Centre hospitalier d'Aix-en-Provence. Hôpital psychiatrique d'Aix-en-Provence. Hôpital d'Arles.
Landes	Hôpital psychiatrique de Cadillac-sur-Garonne.	Vaucluse	Centre hospitalier de Toulon. Hôpital psychiatrique de Pierrefeu. Centre hospitalier d'Avignon. Hôpital psychiatrique de Montfavet.
Lot-et-Garonne	Centre psychothérapique de la Candelle, à Pont-du-Casse.	XXII. — Région Corse.	
Pyrénées-Atlantiques ..	Hôpital psychiatrique de Pau.	Corse	Centre hospitalier d'Ajaccio. Centre hospitalier de Bastia.
XII. — Région Midi-Pyrénées.			
Ariège	Hôpital psychiatrique de Saint-Lizier.	Liste des médecins agréés en vue d'assurer la cure de désintoxication des personnes inculpées d'infraction à l'article L. 628 du code de la santé publique.	
Aveyron	Hôpital psychiatrique de Cayssios.	Le garde des sceaux, ministre de la justice, et le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,	
Haute-Garonne	Hôpital-hospice La Grave, à Toulouse. Centre psychiatrique Gérard-Marchant, à Toulouse.	Vu les articles L. 628-1 à L. 628-6 du code de la santé publique, ensemble la loi n° 70-1320 du 31 décembre 1970 relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses ;	
Gers	Hôpital psychiatrique d'Auch.	Vu les articles 1 ^{er} et 3 du décret n° 71-690 du 19 août 1971 fixant les conditions dans lesquelles les personnes ayant fait un usage illicite de stupéfiants et inculpées d'infraction à l'article L. 628 du code de la santé publique peuvent être astreintes à subir une cure de désintoxication,	
Lot	Hôpital psychiatrique de Leyme.	Arrêtent :	
Hautes-Pyrénées	Hôpital psychiatrique de Lannemezan.	Art. 1 ^{er} . — Sont agréés à titre provisoire, en vue d'assurer la cure de désintoxication des personnes inculpées d'infraction à l'article L. 628 du code de la santé publique, les médecins inscrits sur la liste figurant en annexe au présent arrêté.	
Tarn	Hôpital d'Albi.	Art. 2. — Le directeur des affaires criminelles et des grâces et le directeur général de la santé sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au <i>Journal officiel</i> de la République française.	
Tarn-et-Garonne	Centre hospitalier de Montauban.	Fait à Paris, le 14 septembre 1971.	
XIII. — Région Champagne.			
Ardennes	Hôpital psychiatrique de Charleville-Mézières.	<i>Le ministre de la santé publique et de la sécurité sociale,</i>	
Aube	Hôpital psychiatrique de Brienne-le-Château.	ROBERT BOULIN.	
Marne	Centre hospitalier régional de Reims.	<i>Le garde des sceaux, ministre de la justice,</i>	
Haute-Marne	Hôpital psychiatrique de Châlons-sur-Marne. Hôpital psychiatrique de Saint-Dizier.	RENÉ PLEVEN.	
XIV. — Région Lorraine.			
Meurthe-et-Moselle ..	Centre hospitalier régional de Nancy. Centre psychothérapique de Nancy-Laxou.	ANNEXE	
Meuse	Centre psychothérapique de Fains-les-Sources.	DÉPARTEMENTS	
Vosges	Hôpital psychiatrique de Ravenel, à Mirecourt.	MÉDECINS AGRÉÉS	
Moselle	Centre hospitalier de Metz. Centre psychothérapique de Sarreguemines.	I. — Région Nord.	
XV. — Région Alsace.			
Bas-Rhin	Centre hospitalier régional de Strasbourg.	Nord	M. le professeur Fontan (Michel). M. le docteur Heurtier (René).
XVI. — Région Franche-Comté.			
Doubs	Centre hospitalier régional de Besançon. Centre psychothérapique de Novillais.	Pas-de-Calais	M. le docteur Benoit (Yves). M. le docteur Bour (Pierre). M. le docteur Reyns (Michel). Mme le docteur de Bures (Idelette). M. le docteur Durand (Victor).
Jura	Centre psychothérapique de Saint-Yllie, par Dole.	II. — Région Picardie.	
Haute-Saône	Hôpital psychiatrique de Saint-Rémy.	Aisne	M. le docteur Crepin (Jacques). M. le docteur Visier (Jean-Pierre). M. le docteur Zagdoun (Roger). Mme le docteur Crepin (Danielle).
Territoire de Belfort ..	Centre hospitalier de Belfort.	Oise	M. le docteur Grimberg (Louis). M. le docteur Letailleur (Maurice). M. le docteur Lotiron (René). M. le docteur Madre (Jean-Charles). M. le docteur Puech (Jacques). M. le docteur Robin (Charles). M. le docteur Sanchez (François). M. le docteur Zaborowski (Michel). Mme le docteur Caillou-Bonnet (Françoise). Mme le docteur Grombert (Simone). Mme le docteur Madre (Jacqueline). Mlle le docteur Colmart (Christiane). Mlle le docteur Jacob (Elisabeth).
XVII. — Région Bourgogne.			
Côte-d'Or	Centre hospitalier régional de Dijon. Hôpital psychiatrique de la Chartreuse, à Dijon.	Somme	M. le docteur Margat (Pierre). M. le docteur Nachin (Claude). Mme le docteur Dehu (Josette).
Nièvre	Hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire.	XVIII. — Région Auvergne.	
Saône-et-Loire	Hôpital psychiatrique de Savrey.	Allier	Hôpital psychiatrique de Moulins-Yzeure.
Yonne	Hôpital psychiatrique d'Auxerre.	Cantal	Centre hospitalier d'Aurillac.
XIX. — Région Rhône-Alpes.			
Isère	Centre hospitalier régional de Grenoble.	Haute-Loire	Hôpital psychiatrique de Montredon.
Rhône	Hôpital Edouard-Herriot, à Lyon.	Puy-de-Dôme	Centre hospitalier régional de Clermont-Ferrand. Hôpital psychiatrique Sainte-Marie-de-l'Assomption, à Clermont-Ferrand.
XX. — Région Languedoc.			
Aude	Hôpital psychiatrique de Limoux.	XXI. — Région Provence-Côte d'Azur.	
Gard	Hôpital psychiatrique d'Uzès.	Alpes-de-Haute-Provence ..	Hôpital psychiatrique de Digne.
Hérault	Hôpital psychiatrique de Font-d'Aurelle.	Hautes-Alpes	Hôpital psychiatrique de Lagrange. Hospices civils de Briançon.
Lozère	Hôpital psychiatrique de Saint-Alban.	Alpes-Maritimes	Hôpital psychiatrique Sainte-Marie, à Nice.
Pyrénées-Orientales ..	Hôpital psychiatrique de Thuir.		